



# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, plac de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS — LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

### Bourse de Paris

	R <sup>te</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 10 juin...	71 »	102 75
Du 11.....	70 80	102 90
Du 12.....	71 25	102 25

Cahors, le 12 Juin 1869

### BULLETIN.

Le Journal officiel contient un décret ainsi conçu : « Considérant qu'il convient de réunir le Corps législatif pour la vérification des pouvoirs des députés élus. »

Avons décrété et décrétons : Le Corps législatif est convoqué en session extraordinaire, pour le 28 juin présent mois.

Le résultat des élections au deuxième tour de scrutin, inspiré au Constitutionnel les réflexions suivantes :

En résumé, il s'est fait, à Paris surtout, un grand apaisement dans les esprits. Les hommes qui représentaient le plus spécialement la haine personnelle ou l'invective grossière ont été écartés par la sagesse des électeurs. A quelques exceptions près, le mouvement est libéral comme nous le désirions, et non révolutionnaire comme le souhaitaient les partis extrêmes de droite et de gauche.

L'Empereur a aujourd'hui sous les yeux, un tableau très exact de l'état de l'opinion en France. Il sait ce que le pays demande, et il peut mieux que personne juger de la légitimité de ses réclamations.

La Chambre des lords, qui devait, disait-on, repousser d'emblée le bill relatif à l'église d'Irlande, paraît être revenue à résipiscence; repentants d'un mouvement d'opposition assez irréfléchi, les membres de la réunion Derby abandonnent l'un après l'autre le drapeau de la résistance. Il s'est trouvé, dit le Times, que la minorité raisonnable

était plus nombreuse que personne ne l'avait espéré. Personne ne doute plus en Angleterre, que, grâce à ce revirement subit, assez peu fréquent dans les annales parlementaires, le bill de suppression ne passe à une assez forte majorité.

Les bruits de prorogation des députés d'Italie qui ont couru ces jours derniers, étaient sans fondement. M. Cambray-Digny, ministre des finances, a donné à la chambre des députés, dans la séance du 8 juin, les assurances les plus positives à ce sujet, s'appuyant principalement sur ce que le Sénat n'a pas encore reçu le texte imprimé de l'exposé financier, et que la chambre des députés, entr'autres travaux urgents, doit procéder, sans désespérer, à l'enquête sur l'affaire des tabacs.

L'Assemblée a repris ses travaux lundi dernier. L'assemblée a mis à l'ordre du jour de la séance du lendemain, l'examen du budget des affaires étrangères pour l'exercice 1870.

Dans la séance des Cortès du 8 juin, M. Salustiano de Olozaga a présenté, en l'appuyant de brèves considérations, le projet de loi relatif à la régence. Ce projet a été renvoyé aux bureaux, sans soulever d'opposition.

A Washington, les républicains l'ont emporté dans les élections municipales.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

### Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Nantes, 9 juin matin. L'agitation signalée dans la soirée de lundi à Nantes s'est reproduite hier soir mardi. Les ouvriers de la ville ne veulent pas accepter le résultat du scrutin où les campagnes ont donné la majorité à M. Gaudin.

Des boutiques d'armuriers ont été pillées. Malgré l'attitude menaçante des rassemblements, la fin de cette nuit a été assez calme. Les troupes ont montré la plus grande modération, et on est parvenu à éviter jusqu'à présent des collisions qui paraissaient imminentes. Il y a eu quelques blessés, mais peu nombreux; leur état est sans gravité.

Des renforts ont été envoyés de Tours par le chemin de fer pour relever la garnison de Nantes qui est sur pied depuis quarante-huit heures.

Londres, 9 juin, 2 h. 50 m. du matin.

La chambre des Communes vient d'adopter la proposition de nommer un comité chargé de procéder à une enquête sur les causes des dépenses relatives à l'expédition d'Abysinie, qui dépassent celles portées au budget soumis au Parlement le 12 mars 1868.

Nantes, 10 juin nuit.

Dans la soirée du 8 deux coups de feu avaient été tirés sur la troupe qui n'a pas riposté. L'attitude de l'autorité et la présence des renforts venus de Tours a amené le rétablissement de l'ordre.

Une bande, qui s'était portée, cette nuit, sur le Halley, propriété de M. Gaudin, près de Nantes, pour la brûler, a été facilement dispersée.

La ville est redevenue complètement calme.

Nous lisons dans la Gazette des tribunaux : Les scènes de désordres d'hier, se sont renouvelées ce soir sur le boulevard Montmartre. Vers dix heures et demie, des groupes, parmi lesquels se trouvaient des hommes en blouse et des ouvriers, ont commencé à se former devant les cafés du boulevard et à entraver la circulation.

Dans ces groupes on criait : « Vive Rochefort ! » et on chantait la Marseillaise. Des brigades de sergents de ville, dirigées par des officiers de paix, après avoir invité les gens paisibles et les curieux à circuler, ont fini par disperser vigoureusement les perturbateurs qui se sont empressés de fuir. Des arrestations ont été opérées; comme hier, la police a fait fermer, vers onze heures, tous les cafés du Boulevard Montmartre.

A minuit et demi, des groupes, persistant à stationner sur le boulevard, malgré les efforts des escouades de sergents de ville, ont fait avancer un bataillon de la garde de Paris et un escadron de cavalerie de la même garde.

Ces troupes, commandées par le colonel de la garde de Paris, étaient précédées de tambours; un commissaire de police marchait en tête; grâce à ce déploiement de forces, la tranquillité a été rétablie sur ce point.

Nous trouvons cette autre version dans la Patrie :

L'espérance se glissa soudain au cœur du vaillant jeune homme.

— André, Thibault, René, et vous tous mes compagnons, s'écria-t-il, j'attends de vous une nouvelle preuve d'amitié. Cette nuit, nous serons à la montagne Sainte-Geneviève, et, Dieu aidant, nous découvrirons l'endroit où le misérable recèle la fille de Perrin Mauduit.

Cette nuit, à la montagne Sainte-Geneviève, répétèrent les ouvriers.

Silence ! fit tout à coup Hubert à mi-voix.

Tous prêtèrent l'oreille. Ils entendirent d'abord, sans distinguer les paroles, le couplet d'une chanson; puis, la voix se rapprochant, un gosier rauque entonna ce refrain :

Mieux me plaît, que la brunette, De Bacchus le jus divin; Avant ribaude jeune, Passe, pour moi, le bon vin !

— Je connais ce galoubet là ! fit Hubert.

Eh, courant à la fenêtre, qu'il entr'ouvrit et referma aussitôt :

— Oui, dit-il à ses compagnons, c'est Caget, l'un des garçons; l'un de ceux dont il se sera servi, sans doute, pour l'enlèvement.

— Il faut le forcer à parler ! s'écria Etienne, dont l'irritation était extrême.

— Du tout; avec la vipère, il faut avoir la prudence du serpent. Retirez-vous tous, à l'exception de Loysel, bien entendu, et je me charge de faire jaser le Caget.

— Vite ! vite ! entrez là ! dit le tavernier en

« La soirée d'hier mardi, sur le boulevard Montmartre, a encore été troublée par de regrettables manifestations. Le calme, cependant, n'avait pas cessé de régner toute la soirée, lorsqu'à onze heures un quart, un groupe d'homme en blouses blanches a fait son apparition à la hauteur du passage Jouffroy. Ces hommes n'ont poussé aucun cri significatif et défini, mais de véritables hurlements. Alors du fond de la foule qui stationnait en masse sur les deux côtés du boulevard ont répondu les cris de Vive Rochefort ! et de Vive la lanterne ! sur l'air des lampions.

« Des sergents de ville, arrivés en masse profonde, ont marché sur la foule en l'invitant à se disperser; mais les groupes se reformaient derrière les agents de l'autorité, et les clameurs devenaient à tout moment plus violentes. C'est alors que le préfet de police, prévenu à la hâte de la manifestation, a donné l'ordre à la garde de Paris de marcher.

« La présence de cette troupe a suffi à hâter le départ de la foule qui s'est promptement écoulée par les rues voisines. A deux heures tout était tranquille et la garde rentrait dans ses quartiers.

Pendant que cette scène se passait au boulevard Montmartre, une bande nombreuse descendait de Belleville, brisait les réverbères, les carreaux et les devantures de boutiques. Sur son passage, les boutiques se fermaient et les promeneurs paisibles s'éloignaient. On nous raconte que la bande a attaqué une voiture cellulaire faisant son service accoutumé; elle aurait blessé le gardien et le cocher qui ne lui ont échappé que grâce à la rapidité des chevaux. La colonne se dirigeait vers la place de la Bastille mais les sergents de ville sont parvenus à la disperser avant qu'elle ait atteint le but de sa promenade. Treize personnes ont été arrêtées.

« Le Réveil a été saisi hier dans trois bureaux et à la poste.

« La préfecture de police vient de faire afficher sur les murs de Paris la proclamation suivante :

« Habitants de Paris,

« Sur différents points de la capitale, des désordres graves ont marqué les soirées des

ouvrant une porte qui communiquait à sa demeure privée.

— Si vous ne réussissez pas, appelez-nous, fit Perrin Mauduit.

— Inutile; je le musellerais bien tout seul, ricana Hubert; allez, mes amis !

Etienne aidait les pas chancelants de Germaine à suivre ses compagnons, et bientôt Hubert et Loysel restèrent seuls dans la taverne.

Ils attendirent en écoutant le bruit des pas.

Au bout de quelques secondes, Caget, aviné, passait devant le vitrage donnant sur la rue.

Le garçon boucher chantait toujours.

Hubert s'avança sur le seuil, sans que sa physionomie laissât percevoir même l'arrière-pensée de son intention.

— Hé ! l'ami ? Tu passes bien fier aujourd'hui ?

— Qui m'appelle ? fit Caget.

— Eh ! parbleu, c'est moi, Hubert, qui brûle de boire à ta santé. Est-ce que ta chanson ne t'a pas séché le tantin et le gosier ?

— Par la sang-bœuf ! je ne dirai pas le contraire, tant s'en faut.

— Allons donc, je savais bien qu'il ne refuserait pas l'occasion ! pensa Hubert en faisant un signe à Loysel, qui se tenait à l'écart.

Caget entra dans la taverne.

Ses jambes flageolaient.

— Comment, joyeux compère, reprit le tripiier, en forçant son rire, tu passes devant l'Ourcine sans t'y arrêter ? je ne te croyais pas capable d'un tel sacrilège ! Monseigneur Bacchus n'est-il donc

7 et 8 juin.

« Des cris séditieux ont été poussés, des actes de violence et de rébellion ont été commis; on a brisé des devantures de magasins, attenté à la propriété privée et à la propriété communale.

« La ferme attitude des agents de l'autorité, dont plusieurs ont été blessés, a triomphé partout de ces tentatives d'agitation.

« Ces scènes déplorables se sont renouvelées hier avec plus de gravité encore; la garde de Paris a dû être requise.

« Une bande de perturbateurs s'est armée de barres de fer enlevées à l'un de nos marchés et a commis les excès les plus répréhensibles.

« Au moment où la force publique s'est montrée, cette foule s'est enfuie, abandonnant sur la voie ses armes improvisées.

« De semblables désordres ne sauraient être tolérés, les élections sont terminées, aucun prétexte à rassemblement n'existe, l'autorité a le devoir d'assurer la libre circulation, de protéger les intérêts commerciaux de la Cité, de garantir la sûreté des personnes et des propriétés, elle accomplira énergiquement ce devoir, la loi des 7 et 9 juin 1848 sur les attroupements sera appliquée avec résolution si cela est nécessaire.

« Le préfet de police fait un nouvel et plus pressant appel à tous les bons citoyens; il les adjure de ne pas se mêler aux perturbateurs, de ne pas grossir les attroupements, qui pourraient encore se former, et de faciliter ainsi l'exécution des lois, qui sont la sauvegarde de la paix publique.

« Paris, le 10 juin 1869.

Le Préfet de police,

J.-M. PIÉTRI.

Il y a eu encore, mercredi soir, de l'agitation sur plusieurs points de la capitale.

Au boulevard Montmartre, des groupes formés en majeure partie de très jeunes gens, ont parcouru la chaussée en chantant la Marseillaise et en criant : Vive Bancel ! Vive Rochefort ! Les magasins se sont fermés en hâte sur leur passage.

Vers onze heures, d'autres perturbateurs ont essayé d'arrêter les voitures et les omnibus. L'intervention des sergents de ville a empêché la réalisation de ce dessein; on peut-être, en vue de construire quelque barricade.

plus de tes amis ?

— Eh ? c'est que... je vais vous dire, balbutia Caget, je suis un peu pressé, aujourd'hui.

— Et puis j'ai déjà pas mal d'éblouissement ! Mais c'est le froid !

— Le froid au mois d'août ! Après ça, du chaud et du froid, on n'en saurait gloser !

Eh ! Hubert, n'avez-vous rien d'assez chaud pour dissiper la froideur de l'ami Caget ?

— Si fait, je vais chercher ce qu'il vous faut, répondit le tavernier en gagnant la soupente qui conduisait à la cave.

Hubert prit une table dans ses bras nerveux et la plaça au milieu de la taverne.

— Allons, mon vieux Caget, mettons-nous là, dit-il, et causons comme une paire d'amis.

— Causer ?... je n'ai pas le temps de causier.

— Eh ! parbleu, tu le prendras, le temps ! Sur tout ne restons pas debout, ça donne des crampes aux jambes... Voyons, toi qu'est finaud sur bien des choses, que dit-on des affaires politiques et religieuses, parmi les braves garçons bouchers ?

— Ce qu'on dit ? j'en sais rien, fit Caget, en se laissant tomber nonchalamment sur un escabeau en face de Hubert.

— Cependant, on prétend que les huguenots auront bientôt le libre exercice de leur cérémonies ?

— Ça m'est bien égal.

— On dit encore que le prince de Condé vient d'être absous, par le Parlement, d'avoir pris part à la conjuration d'Amboise...

— Je m'en moque pas mal, de la conjuration

### FUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 12 juin 1869. (N° 15)

LE

## TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

### PREMIÈRE PARTIE

#### CHAPITRE XI

La comédie de l'ivresse.

(Suite)

— Nous lui briserions les membres comme à un chat enragé ! s'écrièrent les convives de Loysel.

— Vous pouvez compter aussi sur moi pour cette besogne-là, mes maîtres ! dit Landry en s'avançant.

— Nous sommes tous prêts à venger votre fille, Perrin Maudit, continua Marcel.

— Non seulement nous autres, affirma Hu-

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

Les rassemblements ne se dispersent point, une compagnie de la garde de Paris, appuyée des soldats à cheval, est arrivée par le côté du boulevard Poissonnière. Les sommations légales, accompagnées de roulements de tambours, ont été faites, puis l'espace a été dégagé, sans collision d'ailleurs, entre les rues Laffite et Montmartre. Les voitures ont dû, à partir de ce moment, circuler par les rues adjacentes. Vers minuit et demi, le quartier était devenu tranquille.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, 11 juin 1869 7 h. 5 m. soir. Le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet du Lot.

La tranquillité à Paris n'a pas été troublée dans la journée. L'Empereur et l'Impératrice sont sortis à 4 h. 1/2 des Tuileries en voiture découverte et sans escorte. LL. Majestés ont parcouru la rue de Rivoli, les boulevards Sébastopol, St-Denis, Poissonnière, Montmartre, Italiens, la rue de la Paix au milieu des acclamations de la population. Plusieurs fois la voiture de l'Empereur a été arrêtée par la foule qui criait : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Nous voulons l'ordre et la tranquillité. »

La Force des Partis

Nous n'avons pas dissimulé la gravité des faits que le scrutin du 24 mai a révélés. La démocratie révolutionnaire a déployé son drapeau et affirmé hautement son programme et son but. Ce programme, c'est le socialisme le plus radical ; ce but, c'est le renversement de l'Empire. Partout où le parti rouge a posé la candidature d'un de ses sectaires, la question s'est nettement posée entre l'Empire et la Révolution. Là, en effet, le péril social est apparu ; on a vu éclater tout d'un coup les passions et les haines de juin 1848 et de décembre 1851, et les espérances inassouvis de la démagogie se sont étalées de nouveau, menaçant à la fois l'ordre et la liberté.

Mais, quelque prévoyance et quelque fermeté que cette situation nous impose, il ne faut rien exagérer. Un grand pays comme le nôtre, un gouvernement aussi fort que l'Empire, ne tremblent pas devant une poignée de factieux et ne sortent pas de leur voie de civilisation et de progrès, par crainte de quelques fous contre lesquels protestent et se redressent tous les intérêts conservateurs.

Il serait souverainement impolitique et injuste de rendre l'immense majorité responsable ou victime des aberrations et des excès d'une minorité turbulente. Parce qu'un petit nombre d'outrages exagèrent les deux ou trois triomphes que les radicaux ont remportés, ce n'est pas une raison pour exagérer le danger que la société peut courir, et pour punir la France entière, la France dynastique et dévouée, la France libérale et progressive, des fautes de ces nouveaux Jacobins, qui sont heureusement aussi impuissants qu'irréconciliables.

Voyons les choses de sang-froid, et, pour bien mesurer la résistance nécessaire, mesurons avec exactitude la force réelle des partis hostiles.

La démocratie révolutionnaire n'a fait passer, parmi les 292 membres, dont se compose le Corps législatif, que trois de ses candidats : MM. Gambetta, Bancel et Raspail. Peut-être parviendra-t-elle à donner

un siège à M. Rochefort. Mais le socialisme radical ne comptera pas plus de quatre représentants à la Chambre.

La démocratie libérale, à l'exception de MM. Jules Simon et Pelletan, que nous ne classons certainement pas, malgré les suffrages ultra-démocratiques qu'ils ont obtenus, parmi les hommes de désordre, a été partout vaincue ; mais dans les votes démocratiques, elle représente cependant une majorité considérable. Ses candidats ont réuni près de 1,500,000 voix. Le parti extrême n'en a obtenu que 153,000 dans toute la France. Quant aux orléanistes et aux légitimistes, c'est à peine s'ils comptent 700,000 partisans dans le scrutin du 24 mai.

Quant au parti gouvernemental, celui qui ne sépare pas la liberté de l'ordre, ni l'Empereur du pays, celui qui veut le progrès sans la Révolution, il s'affirme encore une fois par près de six millions de suffrages.

Voilà la vérité, voilà la situation ! Ils sont cent cinquante mille révolutionnaires, violents, audacieux, décidés peut-être à tout tenter ; mais combien en rallieraient-ils pour un coup de main parmi les quinze cent mille démocrates qui ont voté pour des hommes modérés et sincères tels que Jules Favre, Marie, Carnot, Garnier-Pagès et Guéroult ? Et contre eux se dressent les six millions de voix conservatrices, bien déterminées cette fois à ne pas se laisser dominer par une minorité subversive, ni entraîner par une surprise.

Sous le régime du pays légal, on pouvait se faire illusion sur l'état des partis ; mais l'avantage considérable du suffrage universel, c'est qu'il permet de se compter et qu'il empêche d'appeler armée une troupe qui n'est pas même bataillon.

Le vote du 24 mai constate qu'à Paris il y a 55,000 irréconciliables, prêts, s'il le fallait, à entrer en guerre contre l'Empire. A Lyon, il y en a peut-être 30,000. Ailleurs, ils sont clair-semés et perdus dans le vaste courant des sympathies vives et dévouées qui se rattachent à l'Empire.

Que peut-on craindre de ces hommes de révolution ? Eux aussi se comptent, et savent bien qu'ils sont en trop petit nombre pour espérer triompher de cette société qu'ils menacent. Mais, enfin, l'histoire de nos discordes civiles atteste que les exaltations populaires enveniment quelquefois ces esprits surexcités par les agitations de la rue et des clubs, et qu'il faut peu de chose, à certains moments, pour pousser quelques fanatiques à la révolte.

Dieu nous garde des désordres de la rue ! Mais si jamais la révolution osait jeter encore au gouvernement le défi de la guerre civile, il faut bien qu'elle sache qu'elle ne prendrait personne au dépourvu et que les forces conservatrices sont toutes prêtes pour la sauvegarde de l'ordre public, de la liberté et des lois. Autour du gouvernement se grouperaient, sans hésitation, tous les bons citoyens fatigués de cette lutte sauvage et sans cesse renaissante contre tous les principes sur lesquels la loi morale et la loi civile, la famille, la propriété, la religion, le travail et la paix reposent.

L'esprit des départements est d'ailleurs tout différent de celui de la capitale. Paris tenterait vainement aujourd'hui d'imposer à la France entière ses caprices révolutionnaires. La province a besoin de calme et de sécurité pour développer les intérêts sérieux et résoudre les grandes questions dont elle est le véritable foyer, et elle ne se laissera plus assujettir au joug des clubs et des comités démagogiques de Paris.

d'angoisse !... Mon affaire, c'est que la viande renchérit sur tous les marchés, voilà tout.

Ah ! bah ! vraiment ?

Loysel plaça en cet instant deux pots de vin sur la table.

— Eh ! eh ! la précaution est bonne, tavernier, fit Hubert ; on n'a pas tous les jours le plaisir de boire avec l'ami Caget, un des meilleurs cœurs que je connaisse.

— Sensible ! sensible ! répondit brièvement le garçon boucher, en regardant son partenaire d'un coup d'œil oblique.

— Vieux malin, va, je te vois venir ! pensa-t-il en dodelinant la tête.

Hubert fit un geste à Loysel de s'éloigner, puis seul avec Caget, il continua :

— Puisque tu es pressé, n'amusons pas trop le tapis ; à ta santé, camarade !

— A la vôtre ! Dites donc, y a pas grand monde aujourd'hui à la taverne ?

— Dam ! ça va et vient. Ton patron fait-il toujours de bonnes ventes ?

— Oh ! pour ça, oui... Il va prendre un nouvel étal, à ce qu'on prétend ; car il ne daigne pas me mettre dans ses confidences.

— Bois donc un coup, fit Hubert en versant à différentes reprises ; mais bois donc, si tu veux que ton éblouissement se passe.

— Tas raison, car ce vin-là est chaud sur l'estomac comme un pourpoint fourré.

chers, je crois qu'il a de la corde de pendu dans sa maison ! Après ça, c'est un homme qu'a l'air d'activité, sans que ça paraisse... un vrai travailleur, quoi !

— Oui, mais on prétend qu'il a des ennemis, des envieux... Il y a même des gens qui parlent mal de lui dans le faribourg, et...

— Oh ! des bêtises ! A cause de la mort du cousin, pas vrai ?

— Dieu me garde de croire un mot de ces médisances-là !... Garnier est un honnête homme, et... Mais il me semble que tu es un peu moins ébloui, Caget ?

— Oui, oui. Ah ! dam, ça se pourrait... que je me trouve...

— Bien mieux ? Alors une bonne rasade de plus, et tu seras tout à fait recaté.

— Versez toujours ; je ne crains pas l'effet du vin, moi. Et puis, nous sommes de si vieilles connaissances !

Hubert, tout en versant au garçon boucher, avait soin de jeter le contenu de son verre dans la cheminée, et cela sans que Caget fit mine de s'en apercevoir.

— Dis donc, fit le tripièr, en prenant soudain un ton de confiance, c'est un fin matois, sais-tu que Jean Garnier ? Il aime le beau sexe... Hé ! hé ! quel luron !

— Dam ! c'est naturel. Qui est-ce qui ne l'aime pas ce sexe folâtreur que l'on appelle la femme ?

— On soutient que Garnier a fait un enlèvement. Mais je suis bête de te conter ça ; tu le sais

En vérité, avec toutes ces forces et tous ces éléments de résistance, est-il possible de redouter les 150,000 socialistes qui, dans toute la France, ont porté à la Chambre trois ou quatre ennemis implacables de l'Empire ? Est-il possible de croire qu'on n'en aurait pas facilement raison, s'ils avaient la folie de se révolter ? Soyons vigilants, rien de plus nécessaire ; ne désarmons pas devant la révolution qui se montre de nouveau tout armée ; reprimons énergiquement toute tentative coupable ; mais ne nous épouvantons pas outre mesure d'une situation qui, réduite à ses proportions vraies, n'a certainement pas le caractère d'un grand péril social, et surtout, par effroi de la révolution, ne nous jetons pas dans les bras de la réaction qui serait bien plus dangereuse encore, car en ramenant brusquement en arrière le char de l'Empire, elle ferait cabrer les coursiers qui le mène d'un pas sûr dans les voies de la liberté.

(J. COHEN. — France.)

Nouvelles du jour

Dans son audience d'hier mardi, le tribunal correctionnel de la Seine a condamné à diverses peines, allant de quinze jours à deux mois de prison, un certain nombre d'individus, ouvriers pour la plupart, qui ont participé aux désordres des 13 et 14 mai. Voilà, pour les travailleurs, le plus clair profit des « manifestations » où les poussent les meneurs révolutionnaires !

Dans son numéro de lundi, le Rappel, organe des patriotes de bonnet rouge et de barricade, caractérisait en ces termes le scrutin de la 7<sup>e</sup> circonscription :

« La candidature de Jules Favre est une candidature de conciliation. »

« Celle de Rochefort est une candidature de combat. »

« C'est au peuple de choisir. »

Le peuple a choisi. Il a donné à M. Jules Favre 4000 voix de plus qu'à M. Henri Rochefort, ainsi qu'il a donné à M. Thiers 10,000 de plus qu'à M. d'Alton Shée.

Faut-il en induire, avec le Rappel, que MM. Thiers et Jules Favre, éclairés sur les menées et sur les meneurs du parti révolutionnaire, feraient de la « conciliation » à la Chambre ?

C'est leur demander beaucoup. Prouvons-le seulement d'être justes.

Dans une récente réunion privée, à laquelle assistait M. Jules Favre, quelqu'un lui ayant demandé s'il était socialiste, le célèbre orateur répondit qu'il verrait s'il pourrait l'être quand on lui aurait expliqué clairement en quoi consiste le socialisme et quelle est sa valeur ? M. Jules Favre a appelé, en cette occasion, que la constituante de 1848 avait accordé trois jours à considérer et trois jours à Pierre Leroux pour exposer leurs systèmes, et que personne dans la chambre n'y avait rien compris.

On rencontre depuis quelque jour un beau vieillard en costume ecclésiastique, avec une longue barbe descendant jusqu'à la ceinture : un vrai type de patriarcat.

C'est Mgr Dupont, évêque d'Azof, qui est venu du royaume de Siam en Europe, pour assister au concile.

Mgr Dupont est originaire d'Arras. Il est, depuis trente ans, dans le royaume de Siam.

Mieux que moi, fareur !

— Moi !... je sais ?... quoi ?... Je sais rien du tout... A boire !

— Tu vas me faire supposer, peut-être, que la disparition de la belle Alix, de chez le sonneur de Saint-Médard, n'est pas connue ? T'est donc plus un camarade, mais un méfiant ?

— Moi, je... je m'embrouille, voilà tout, balbutia Caget. Tra la la, brunette, piquette !

— Au fond, cette aventure-là n'est qu'une bagatelle. Il n'y a pas de quoi fouetter un chat en bonne fortune.

— Une bag... bage... telle ! A ta santé, tripièr ! A la santé de la bagatelle !

— Ah ! tonnerre pensa Landry, c'est difficile de confesser une brüte de cette espèce-là ! Caget semblait complètement ivre.

Il s'accouda sur la table, mit sa tête dans ses deux mains, et, d'une expression qu'il essayait de rendre malicieuse :

— J' te vas dire, bégaya-t-il, parce que tu me fais l'effet d'un bon enfant... Maître Garnier est bien plus tranquille que ça... Vois-tu, on cherche à découvrir... mais, pff !... on ne découvrir pas... Y a rien.

— Il a donc bien caché la belle ?

— La belle !... quelle belle ?

— Tu connais l'endroit ?

— Il n'y a qu'un vrai endroit pour moi... c'est ici... parce que le vin est bon.

Siam.

On lit dans le Pèrigord :

Le beau temps qui nous est franchement revenu a fait disparaître toutes les appréhensions au sujet des récoltes des céréales. La floraison des froments s'achève dans les meilleures conditions, et, sous l'influence de la chaleur, nos champs ont déjà repris leur apparence magnifique, un moment compromise par les pluies passées.

— La gare d'Orléans. — Un spécimen remarquable de construction en fer, c'est la charpente métallique que l'on achève en ce moment pour abriter l'immense débarcadère des voyageurs de la gare d'Orléans, sur le quai d'Austerlitz.

Le débarcadère a une longueur de 280 mètres ; la hauteur du sol, à la naissance de la charpente, de 16 mètres, et du sol au faitage métallique de 28 mètres.

La charpente prend appui sur les piliers qui forment les côtés du bâtiment ; elle a donc une portée totale entièrement libre de 50 m. 45.

Le poids total de ce comble métallique, fer et fonte, est de 1,340,000 kilog.

Les fermes de têtes pèsent à elles seules 230,000 kilogrammes.

Pour le levage, le montage et l'ajustage de cette charpente, il n'a pas fallu moins de 300 mètres cubes de bois, et les pièces métalliques que l'on a employées représentent un poids de 30,000 kilogrammes.

— On écrit de Madrid : Des dépêches télégraphiques de divers points du pays annoncent au ministre de l'Intérieur que la Constitution a été promulguée avec toute la solennité possible dans les mairies cette promulgation a été accueillie avec enthousiasme.

— A Moscou, un membre d'une des plus anciennes maisons de Russie, le prince Uchtomowki, autrefois vingt fois millionnaire, vient d'être condamné à l'exil perpétuel en Sibérie pour vol et escroquerie.

Pour extrait : A. Laytou.

Chronique locale.

Encore M. le Baron DUFOUR

Ainsi donc, M. le Baron, d'après vous, le portrait de votre haute personnalité que j'ai en l'honneur d'esquisser naguères, manque de distinction ; vous trouvez cela enfantin, grotesque et tellement ressemblant pourtant, que, non seulement vous vous y êtes reconnu sans peine, mais que vos ennemis, eux-mêmes, dites-vous (ceux qui me connaissent du moins), m'en auraient accordé la paternité sans lire ma signature. Merci, M. le Baron, merci.

Pourquoi faut-il qu'après huit jours d'extase devant mon FEUILLETON-PORTRAIT, il vous semble aujourd'hui seulement que les tons en sont un peu doux et qu'il soit besoin de les accentuer davantage !

Croyez-moi, le ridicule ressort splendide du fondu des teintes, et point n'est besoin de touches plus vigoureuses. Oui, Monsieur le Baron, ce sont bien là, — n'attendant que le crayon de Doré qui glisserait aisément, sans transition sensible, du héros de Cervantès au seigneur de Lanzac, — ce sont bien là, Monsieur le Baron, vos grands songes fantastiques.

Vous faites une chasse infernale aux honneurs, vous croyez les saisir en les chargeant à outrance avec votre fier cheval de bataille, et les honneurs mutins se déborent à vous ; et votre tempérament s'agrite ; et vos allures tranchantes et cavalières s'affirment !...

Vous faites une chasse infernale aux honneurs, vous croyez les saisir en les chargeant à outrance avec votre fier cheval de bataille, et les honneurs mutins se déborent à vous ; et votre tempérament s'agrite ; et vos allures tranchantes et cavalières s'affirment !... Votre canton, comblant vos vœux, vous donne une place au Conseil d'arrondissement et vous révassez aussitôt un siège au Corps législatif. Vous forgez une longue profession de foi, et comme rien ne vous oblige de « comprendre ni de sentir la valeur des mots » et moins encore de savoir coordonner les idées, il se fait que toutes vos pensées se heurtent dans un curieux pêle-mêle, et se contredisent à plaisir. Au bout de tant d'extravagances, éche éché inévitable. Et alors, désespéré par l'écrasante défaite, vous vous sentez des velléités d'écrasement général.

J'aurais presque envie de rire, Monsieur le baron Dufour. Comment voulez-vous, en effet, tarir mes sarcasmes tant que vous déraisonnez avec un sérieux si désopilant ?

Rien qu'un mot de votre seconde épître « Comment, Monsieur, j'affirme mon dévouement à l'Empereur, auquel je ne demande rien et duquel je n'attends rien, et si vous est permis d'en douter ? » Quelle audace !... Mais réfléchissez donc et observez que ce n'est pas lorsque l'inquiétude est dans les esprits ; que le mécontentement grandit et s'exprime dans tout l'Empire

par un chiffre de votes d'opposition aussi considérable, que l'Empereur peut douter du dévouement franc et désintéressé, affirmé par un homme sur lequel, à l'occasion, il peut compter bien plus sûrement que sur beaucoup de personnages de votre connaissance, — sur lequel homme, dis-je, l'Empereur PEUT COMPTER A L'OCCASION pour AUGMENTER les voix d'opposition, expression de l'inquiétude du mécontentement des esprits !...

En vérité, Monsieur le Baron, c'est à dériver les vieilles tours du manoir de Lanzac ! mais avouez-donc que vous avez l'humour plaisante, et j'applaudirai alors de toutes mes forces. Mais non, vous restez sérieux, très sérieux en apparence, Monsieur le Baron ; hélas ! ce calme apparent ne trompe personne.

Pour ce qui regarde l'Administration, et que vous tenez dans une vague prudent, je n'ai pas à répondre ; à elle le soin de vous confondre par les moyens qui lui plairont.

Quant à moi, vos grosses calomnies, tendant au but charitable de me nuire, m'irritent bien fort ! et nous en rions, si vous le voulez bien, en raison de leur paternité.

Vous vous en défendez, Monsieur le Baron Dufour, et vous avez tort : Vous êtes, ma foi ! un enfant terrible. Comment, vous violez sans pudeur un entretien privé ! (\*) Mais c'est une félonie.

Comment, seigneur de Lanzac, enfant terrible, vous dis-je, pour vous venger du roturier Louis Laytou, qui ose infliger à vos injures un ridicule amer, et qui l'a fait loyalement, vous allez dénoncer, — EN LES DÉNATURANT — des conversations dérobées par lambeaux, tandis que nous causions d'homme à homme dans l'abandon du cabinet ! Mais cela s'appelle une indignité.

Le roturier Laytou n'est-il pas mille fois plus gentilhomme que vous, quand il se refuse à vous suivre dans cette voie ?

Ah ! ce candidat malheureux, il voulait à tout prix atteindre la lune, les Electeurs la lui ont montrée au fond d'un seau, et voilà qu'il se démène à faire trembler... sa bonne.

Mais assez, Monsieur, vous m'enlevez, je vous l'assure, des instants très-précieux ; pour mon compte la cause est entendue, la discussion est close ; je n'y reviendrai plus. Un service pourtant, car je veux abuser de votre grand crédit : de grâce, obtenez pour moi FEUILLETON-PORTRAIT une place au Panthéon !...

Je vous permets du reste, de ne pas me croire, Monsieur le baron, votre très authentique

LOUIS LAYTOU.

(\*) Lorsque vous me ferez l'honneur de venir chez moi, Monsieur le Baron, pour me prier de mentretienir avec vous, je vous dirai que je n'y suis pas ; puisse la lecture de votre article ne pas vous attirer ailleurs la même réponse.

LÉON GAMBETTA A CAHORS.

Au milieu des triomphes qui depuis quelque temps éclatent dru sur sa tête, Léon Gambetta avait-il prévu celui que lui réservait sa ville natale, et éprouva-t-il jamais une émotion plus vive et plus profonde !

L'irréconciliable député des deux premières villes de France, ce cruel et stoïque élève du séminaire de Montfaucon, ce bouillant avocat de l'affaire Baudin, ce redoutable bélièr des réunions publiques : « cet Athénien de l'Agora, secouant les masses comme il secoue la crinière noire et forte de sa grosse tête puissante ; soulevant, par un rude souffle, sa large poitrine et montrant sa laideur superbe », ce monstre séduisant, pour résumer d'un mot le fantastique portrait publié naguère par M. Claretie, Léon Gambetta enfin, que l'on s'efforce de présenter terrible et menaçant ! a dû sentir remuer les fibres les plus intimes de son être, à la vue de cette foule immense de compatriotes accourus au devant de lui et l'acclamant dans un élan spontané de fierté et d'admiration.

On entend parfois au spectacle des splendeurs royales, ou à celui, loin de nous, du déchainement des brutales passions, les cris des masses populaires, et ces cris laissent froids. C'est qu'on n'y sent pas ce frémissement magnétique des âmes, que communique par dessus tout, et au mépris de tous partis et de toute haine, ces deux grands mots : famille et sol natal.

Sur ce terrain-là, plus d'irréconciliables : le tribun fait place à l'enfant du pays ; toutes les divisions, toutes les opinions se confondent dans une émotion commune : il ne reste plus que des sympathies.

C'est ainsi que mercredi soir, à l'entrée du Pont Louis-Philippe, une masse compacte entoure la voiture qui porte le jeune député, et pousse un cri immense de Vive Gambetta ! Au milieu de cette affluence

que grossit sans cesse une affluence nouvelle, les chevaux ne vont plus qu'un pas et les acclamations redoublent. Pas une voix n'essaie de transformer imprudemment cette réception cordiale en manifestation politique.

La voiture s'est arrêtée à la hauteur de la rue Fénélon, et Léon Gambetta est reçu dans les bras de ses amis qui se le disputent à l'envi, tandis que, brisé de fatigue et d'émotion, et sa voix se dérobant à l'expression des sentiments qui l'agitent, il donne à tous de muettes et cordiales poignées de main. Un instant, au saut de la voiture, le regard de Gambetta a paru se fixer sur la vieille Tour du Lycée, qui s'élève non loin de là, et son visage, rajeuni de quinze ans, s'est éclairé d'un sourire : Gambetta pensait probablement à ces premières luttes, à ces résistances d'autrefois. Il se rappelait surtout ces solennités où, rhétoricien avancé, il refusait crânement, les couronnes décernées à ses premiers succès. Déjà, irrécusable au Collège, cet excellent condisciple !

La maison où est né Gambetta s'élève dans la rue Fénélon, à droite, tout à côté de la rue Impériale. Comme la plupart des berceaux illustres, celui-ci, qui le sera un jour, n'offre au dehors rien de bien remarquable, — les génies avortent sous les lambris ! — la façade est haute, noirâtre, irrégulièrement percée. Une grande porte cintrée donne accès dans une cour étroite sur laquelle s'ouvrent deux grandes croisées à colonnes, surmontées d'écussons. Tout cela a un air marquis de vétusté patricienne qui pourra bien un jour exercer la patience d'un biographe consciencieux.

Pour le moment, les murs disparaissent sous les buis, les fleurs et les traînées de lanternes qui désavouent celles de Rochefort, et se réjouissent de ne pas « éclairer un four » (l'inscris ce bon mot d'un de mes amis au grand livre de l'esprit gaulois.) — Sur le seuil de la maison, et dépassant la faite, se dresse un mai vigoureux, portant cette inscription: *Vive Léon Gambetta! Honneur au représentant de Paris et de Marseille! Les enfants de Cahors, à leur illustre compatriote!*

La foule, toujours plus compacte, remplit la rue Fénélon, et c'est avec la plus grande difficulté que Léon Gambetta, à travers toute sorte de démonstrations amicales, peut arriver au foyer paternel. Il salue une dernière fois. Du fond de sa chambre, où tous ses souvenirs de jeunesse se réveillent, il peut entendre encore les vives acclamations de ses compatriotes!

Contraste et rapprochement dignes de remarque : ces grandes heures où tout est cœur, nous les avons vues se produire deux fois l'an de distance.

Le 6 juin 1868, un enfant du Lot, sorti des rangs du peuple, et qui s'était élevé par son talent au sommet du journalisme, rentrait dans son pays, revêtu des premières fonctions administratives, et ses compatriotes lui faisaient fête.

Le 9 juin 1869, Gambetta nous arrive porté, par un double mandat, du banc de la défense à la tribune nationale. Le voilà célèbre, à l'heure où d'autres entrent à peine dans la vie, et ses amis, et ses compatriotes, fiers de son élévation, le fêtent à son tour.

De ces deux hommes remarquables, l'un et l'autre fortement convaincus; ardens luttant l'un et l'autre; dévoués tous deux à leur pays et croyant fermement le servir tout en suivant des voies opposées, M. Paulin Limayrac est mort fidèlement à la tâche: c'est un de ses plus beaux titres de gloire. — Léon Gambetta, lui, entre dans la lice, il s'y précipite avec toute la fougue de la jeunesse. Un vaste horizon s'ouvre devant lui et tous les regards le suivent anxieux. C'est dans ces instants suprêmes qu'un homme peut assurer son avenir ou le perdre sans retour.

Louis LAYTOU.

Nous recevons un peu trop tard pour les donner dans le numéro de ce soir les professions de foi de MM. A Lurguie et Pagès-Dupont candidats au conseil général pour le canton de Luzach. Nous les publierons mercredi prochain.

L. L.

Par arrêté préfectoral, en date du 11 juin, M. Derrupé, notaire, a été nommé maire de Sauzet, en remplacement de M. Pechméja, démissionnaire.

Par une décision du ministre de la guerre, les jeunes gens de la classe de 1868 pourront être admis à devancer l'appel à l'activité avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Ces dévancements sont ouverts pour toute l'armée de terre, les ouvriers mécaniciens des équipages de la flotte et les ouvriers de l'artillerie de marine, ainsi que les tailleurs

qui demanderaient à entrer dans le régiment de l'artillerie de marine.

Par décision de S. Exc. M. le ministre des finances, en date du 7 juin 1869, M. Carré, inspecteur des contributions directes à Vesoul, passé avec son grade dans le département du Lot, en remplacement de M. Houssiaux, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décision de M. le Directeur de l'enregistrement et des domaines, M. Charles Deloncle, notre compatriote et ami, ancien receveur à Caussade, mis en non activité sur sa demande, a été nommé receveur de 3<sup>e</sup> classe au bureau de Puissalicon, près Béziers (Hérault).

Nos lecteurs savent l'utile emploi que M. Deloncle a fait de ses loisirs, dans le double domaine de la littérature et de l'archéologie. Sa collaboration ne sera pas perdue pour notre journal dont les colonnes seront toujours ouvertes à ses intéressantes études de religion et d'histoire locales.

Les examens des candidats à l'Ecole des Maîtres-Mineurs d'Alais (Gard), auront lieu dans le département du Lot, du 16 au 25 août prochain.

Les candidats nés ou domiciliés dans les arrondissements de Figeac et de Gourdon, devront avant le 20 juillet prochain, adresser leur demande au Sous-Préfet de leur arrondissement.

Les candidats nés et domiciliés dans l'arrondissement de Cahors, devront leur demande au Préfet du département.

Les demandes de bourses gratuites devront être adressées au Préfet.

Tous les renseignements relatifs aux conditions d'admission, à l'enseignement et au régime de l'école seront obtenus à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT  
NAVIGATION DU LOT  
RECONSTRUCTION  
DU BARRAGE DE SAINT-GÉRY  
ADJUDICATION

Le mercredi, 30 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la reconstruction du Barrage de Saint-Géry.

Les travaux sont évalués à 85,000 francs, y compris une somme à valoir de 12,711 francs 46 centimes pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 2,400 fr. Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

THÉÂTRE DE CAHORS  
Dimanche, 13 Juin  
CLOTURE

Représentation donnée par les artistes réunis au bénéfice de M. E. Hugues

LE SPECTACLE EST AINSI COMPOSÉ :

**CROQUEFER**  
Opérette en 1 acte, musique de J. Offenbach.

2<sup>me</sup> ACTE DE :

**LA FILLE DU RÉGIMENT**  
Opéra comique en 2 actes.

**Grand air de Lucie**  
chanté par M<sup>lle</sup> Jouard

**Romance en Sol pour Violon**  
jouée par M. Croissant.

**Le Pour et le Contre**  
Comédie en 1 acte par M. Octave Feuillet

On commencera à 8 heures 1/2.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
du 9 au 12 juin.

**Naissances.**  
Herbet (Gabriel), naturel, rue Fénélon. — Rolles (Marie), rue Rempart.

**Mariages.**  
Dulac (Jean), tonnelier, 24 ans, et Batut (Jeanne) 19 ans.

**Décès.**  
Salinié (Jacques) 3 ans 1/2, né à Cahors, rue Ste-Catherine. — Bastide (Marie), marchande de truffes, 82 ans, veuve Bessures, née à Cahors, à Laharre. — Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Delmas et Décas. — Lacombe (Victor dit Etienne), chargeur, 47 ans, né à Cahors,

rue Bouscarrat. — Soubiran (Claude), cultivateur, 55 ans, né à Cahors, rue Darnis. Pour la chronique locale : A. Laytou.

Il est question depuis quelque temps à la Bourse et dans le monde des affaires de la prochaine émission par la *Compagnie fermière des Halles, marchés et abattoirs de Naples*, d'obligations hypothécaires sur lesquelles nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs.

Nous nous bornerons à exposer simplement les conditions de sécurité attachées à la possession de ces titres. Quant à celles de jouissance, d'amortissement et de revenus, elles sont exceptionnellement rémunératrices et on en peut trouver les détails dans les annonces de l'émission que fait la compagnie. L'affaire sagement et loyalement conçue, ne comporte donc pas de bruyantes réclames.

Deux mots d'abord de la *Compagnie fermière elle-même.*

Elle a été fondée sous la forme de Société Anonyme Française, son siège est à Paris; ses administrateurs sont tous français et elle relève donc de la loi française.

Elle existe en vertu de privilèges et de monopoles exclusifs qui lui ont été accordés par des délibérations municipales du 15 juin 1864 et 6 octobre 1868 et par des délibérations provinciales en date du 15 septembre 1868 et 1<sup>er</sup> mars 1869.

Ces diverses décisions ont été sanctionnées par décret du Roi d'Italie.

La Ville de Naples est par sa population qui compte près de 800,000 âmes, la troisième ville de l'Europe.

La Société seule a droit d'exploiter toutes les halles et tous les marchés et abattoirs de la ville de Naples, conformément au système si heureusement et si fructueusement appliqué à la ville de Paris.

Entr'autres conditions avantageuses faites aux souscriptions d'obligations, il en est une qui trouve son précédent dans la Compagnie fermière des Tabacs d'Italie et qui consiste à mettre à la disposition des porteurs d'obligations 4,200 actions libérées au pair, lesquelles seront réparties de telle façon que tout porteur de dix obligations aura droit à l'une d'elles.

Grâce à une combinaison analogue et aussi ingénieuse de la Compagnie des Tabacs, les actions ont pu arriver à faire 200 fr. de prime.

Les conpons d'intérêt se paient comme ceux de la Banque d'Italie, et cette heureuse innovation, qu'il serait désirable de voir entrer dans toutes les Compagnies industrielles est motivée pour la Compagnie fermière des Halles et marchés de Naples, par ses recettes journalières.

Les obligations qui vont être émises reposent donc sur des privilèges et sur des gages matériels indiscutables et elles offrent ainsi outre les avantages d'un grand revenu une sécurité parfaite pour les souscripteurs.

Nous lisons dans le *Journal des Instituteurs* :

« On sait quel développement les études météorologiques ont pris depuis quelques années en France... Les observations gagnent chaque jour en précision et les postes se multiplient avec rapidité. On apprend ainsi à mieux connaître les caractères généraux de notre climat, et en même temps se révèlent des particularités locales dont la connaissance rend dès aujourd'hui des services importants à l'agriculture. Aussi voit-on avec satisfaction se multiplier les stations météorologiques et les postes pluviométriques qui éclairent les cultivateurs sur la répartition des pluies selon les saisons et lieux et sur l'influence que le relief du sol adans cette répartition. »

« Les écoles normales ont pris une part considérable à ces études pour lesquelles elles sont devenues un des précieux auxiliaires de l'Observatoire Impérial, et l'on pourrait dire le principal. Bon nombre d'instituteurs ont spontanément associé leurs efforts à ceux des écoles normales, et ils ont donné à la science un utile concours en entreprenant eux-mêmes des observations. »

« L'association scientifique s'est montrée reconnaissante pour une si large et si généreuse coopération, et elle a déjà plusieurs fois, de concert avec l'Observatoire, décerné des récompenses aux écoles normales et aux instituteurs les plus méritants. »

Dans la liste des prix accordés cette année, nous lisons les suivants qui peuvent intéresser notre circonscription :

**Médaille d'or** : L'école normale de Carcassonne.

**Médaille d'argent** : Les écoles normales de Montauban et Auch.

**Mention honorable** : L'école normale de Toulouse.

Annonces Judiciaires.

Arrondissement de Figeac

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Jean-Pierre-Clodomir SÉGUY, avoué près le Tribunal civil de Figeac, (rue Roquetfort.)

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE  
Sur aliénation volontaire.

Par acte du premier mars mil huit cent soixante-neuf, passé devant M<sup>e</sup> de Sales, notaire à Figeac, substituant M<sup>e</sup> Coussien, notaire à la même résidence. Pierre Maynard, cultivateur, demeurant et domicilié au château de Trapy, dite Mairie de Capdenac, a fait vente en faveur de Mélanie Ferrand son épouse, sans profession, demeurant et domiciliée audit lieu d'Ornès, mairie de Capdenac, de certains biens immeubles y énoncés, moyennant le prix de quatre mille huit cents francs.

Ladite Mélanie Ferrand a fait transcrire son acte d'acquisition au bureau des hypothèques de Figeac, le deux dudit mois de mars de l'année courante, et lors de cette transcription il s'est trouvé des créanciers inscrits sur les biens immeubles ayant fait l'objet de ladite vente.

En conséquence, ladite Mélanie Ferrand a fait faire aux créanciers inscrits les notifications prescrites par les articles 2183 et 2184 du Code Napoléon; à la suite desdites notifications et dans les délais prescrits par la loi; Madame Lucie Bardy veuve Tourille, sans profession, demeurant et domiciliée au château de Trapy, dite Mairie de Capdenac, figurant parmi lesdits créanciers inscrits et pour laquelle occupe M<sup>e</sup> Jean-Pierre Clodomir Séguy, avoué près le tribunal civil de l'arrondissement de Figeac, a fait en la forme légale sur les biens immeubles vendus, la surenchère du dixième et elle en a élevé le prix à la somme de cinq mille deux cent quatre-vingts francs.

Sur la demande de Madame Bardy, veuve Tourille, il a été vendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-neuf, entre elle, Pierre Mayrand, ancien propriétaire et Mélanie Ferrand, son épouse, propriétaire actuelle, un jugement dûment enregistré, expédié en forme qui a admis la caution offerte par la dame Bardy, veuve Tourilles, et qui, tout en validant ladite surenchère a ordonné la mise aux enchères desdits biens sur le prix de cinq mille deux cent quatre-vingt francs.

DÉSIGNATION DES BIENS.  
Les immeubles à vendre sont situés dans les communes de Capdenac, Cuzac et Lentillac, cantons ouest et est de Figeac, arrondissement dudit Figeac département du Lot, et ils sont désignés ainsi qu'il suit dans l'acte de vente susmentionné; qui, aux termes de la loi et dudit jugement de validité, doit servir de minute d'enchère et qui a été déposé au greffe conformément à la loi.

1<sup>o</sup> Deux bois, situés à la Baume commune de Cuzac, portés au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 934 et 935 section B., troisième et quatrième classes pour une contenance vingt-cinq centimes;

2<sup>o</sup> Une terre à Roucan, commune de Capdenac, porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 3, section B. troisième et quatrième classes, pour un revenu de quatre francs trente-neuf centimes et une contenance de trente-cinq ares quatre-vingt-dix centiares;

3<sup>o</sup> Un bois, pâture et maison, sol, pâture et vigne, situés à Les-Combillou, Ornès et les Romans, commune de Capdenac, portés au plan cadastral desdites communes, section B, numéros 20, 70, 71 et 71 bis et 703, pour une contenance totale de trente-neuf ares quatre-vingts centiares, première, deuxième, troisième et huitième classes, et un revenu de douze francs soixante-treize centimes;

4<sup>o</sup> Six bois, une châtaigneraie, une pâture, deux terres et deux vignes, portés au plan cadastral de la commune de Lentillac, canton est de Figeac, sous les numéros 648, 920, 650, 663, 664, 673, 840, 845, 846, 908, 909, et 922, aux lieux dits Coudersquets, Treillasse, Létang, Les Baunes et le Puits, La-Côte, Le Causse-Loin et Combals, sections C et B, pour une contenance totale d'une hectare trente-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, et un revenu de dix-neuf francs vingt-neuf centimes.

En conformité dudit jugement, les biens dont la désignation précède, seront vendus en bloc, sur ledit prix de cinq mille deux cent quatre-vingts francs, et l'adjudication aura lieu à la requête de la dame Bardy veuve Tourilles, par-devant et à l'audience du tribunal civil de l'arrondissement de Figeac, séant au palais de justice à Figeac, le mercredi trente juin mil huit cent soixante-neuf, à neuf heures du matin.

Il est déclaré en tant que de besoin que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison hypothécaires légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, à Figeac, le 10 juin 1869.

L'avoué poursuivant :  
Clodomir SÉGUY.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

PRÉFECTURE DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Castelnaud-Montratiér.

Cession de terrain pour l'élargissement de la route départementale numéro 21.

EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution des articles 6 et 23 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de

la commune de Castelnaud-Montratiér, le sieur Delpech (Joseph), a cédé au département pour l'élargissement de la route départementale, numéro 21, dans la traverse de Castelnaud.

SAVOIR :  
14 mètr. q. 72 c. de sol de maison, moyennant la somme de sept cent cinquante francs, ci..... 750 fr »  
A Cahors, le dix juin mil huit cent soixante-neuf.

Le Préfet du Lot,  
Chevalier de la Légion d'honneur.  
Signé : LARRIBE.

PRÉFECTURE DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Castelnaud-Montratiér

Cession de terrain pour l'élargissement de la route départementale, numéro 21.

EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Castelnaud-Montratiér, le sieur Combarieu (Guillaume), a cédé au département pour l'élargissement de la route départementale, numéro 21, dans la traverse de Castelnaud.

SAVOIR :  
21 mètr. q. 75 c. de sol de maison, moyennant la somme de huit cents francs, ci..... 800 »  
Cahors, le dix juin mil huit cent soixante-huit.

Le Préfet du Lot,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Signé : LARRIBE.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Castelnaud-Montratiér.

Cession de terrain pour l'élargissement de la route départementale, numéro 1.

EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de, la commune de Castelnaud-Montratiér, le sieur Shuh (Jean), cadet, a cédé au département pour l'élargissement de la route départementale, numéro 1, dans la traverse de Castelnaud.

SAVOIR :  
18 mètr. q. 90 c. de sol de maison, moyennant la somme de huit cents francs ci..... 800 »  
Cahors, le dix juin mil huit cent soixante-neuf.

Le Préfet du Lot,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Signé : LARRIBE.

ROYAUME D'ITALIE.

VILLE DE NAPLES.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

DE 42,000 OBLIGATIONS

ÉMISES A 285 FRANCS

Remboursables à 400 francs,

En 28 ans

INTÉRÊT : 24 FRANCS PAR AN,

Payable par TRIMESTRE,

Amortissement : 4 TIRAGES PAR ANNÉE,

PAR LA

COMPAGNIE FERMÈRE des Halles, Marchés et Abattoirs de la ville de Naples.

Société anonyme française.

Capital social : 6,000,000 FR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le duc de TARENTE, O. ✽, Sénateur,

Président.

MM. de BOURGOING, O. ✽, Préfet honoraire, administrateur du chemin de fer de l'Ouest.

LOUAULT, Propriétaire.

G. MARQFOY, Ingénieur.

BRUNET, ancien Sous-Directeur, à Paris, de la Société de la Vieille-Montagne.

L. DÉTROUAT, O. ✽, Directeur.

ARCHITECTE.

M. J. MERINDOL, ✽, Architecte du Gouvernement, attaché au ministère des Beaux-Arts et de la Maison de l'Empereur.

Banquiers de la Compagnie.

A Paris, MM. DREYFUS, SCHEYER et C<sup>e</sup>, 16, rue Grange-Batelière.

A Naples, MM. MEURICOFFRE et C<sup>e</sup>.

GARANTIES.

Cet emprunt est garanti par les recettes provenant du fermage de toutes les

Halles et Marchés de la ville de Naples, concédés par Conventions Municipales et Provinciales...

Ces obligations sont émises afin de compléter le capital nécessaire pour construire les Halles et Marchés...

CONCESSIONS. Le municipal de Naples concède LE MONOPOLE et garantit exclusivement...

POUR UNE PÉRIODE DE 90 ANS : les privilèges de construire et d'exploiter toutes les halles, tous les marchés...

POUR UNE PÉRIODE DE 38 ANS, le privilège de construire et exploiter tous les abattoirs.

Le municipal s'oblige à supprimer et à interdire toute vente de comestibles...

tibles sur la voie publique, et à livrer gratuitement tous les terrains nécessaires pour les constructions des Halles et Marchés.

Produits. — Par sa population fixe et flottante, Naples est la troisième ville de l'Europe...

Partage du fermage. — En ce qui concerne les HALLES et MARCHÉS : 3/4 pour cent revient à la ville...

Garanties. — Les obligations reposant en première ligne sur tous les établissements et leurs recettes d'exploitation...

de 1,228,700 fr., ces titres sont une valeur de premier ordre et offrent toutes garanties de sûreté.

Table with 2 columns: Description of payments and amounts. Includes 'En souscrivant', 'A la répartition', 'Le 31 août 1869', 'Le 31 oct. 1869', 'Le 31 janvier 1870', and 'TOTAL'.

avec faculté d'anticiper les termes sous bonification d'un escompte calculé à raison de 5 % par an.

Intérêt. — Vingt-quatre francs par obligation, payables par trimestre les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet, 31 octobre de chaque année.

Les deux premiers coupons payables les 31 octobre 1869 et 31 janvier 1870 seront déduits des versements à effectuer à ces dates.

Tous les paiements d'intérêt et d'amortissement seront payables en or, à Paris. En tenant compte du prix d'émission de la bonification sur les coupons...

Le remboursement à 400 fr. et de l'intérêt annuel de 24 francs, le rendement de l'obligation dépasse 10 0/0 par an.

Remboursement. — A 400 francs par obligation en 28 ans, par tirages trimestriels, le premier tirage aura lieu le 31 janvier 1872.

Les obligations donnent DROIT à l'acquisition facultative au pair et par préférence de 4,200 Actions de 500 francs dans la proportions des demandes...

L'époque de la souscription facultative de ces actions sera indiquée ultérieurement.

Répartition des bénéfices. Chaque année, APRÈS AVOIR PRÉLEVÉ L'INTÉRÊT et l'AMORTISSEMENT des Obligations, l'excédant des bénéfices sera employé :

1° A servir aux actions un dividende jusqu'à 15 pour cent par an ;

2° A amortir une partie proportionnelle des actions, à raison de 1,000 francs par action qui seront remplacés par des actions de jouissance.

La souscription sera ouverte : LUNDI 14, MARDI 15 et MERCREDI 16 JUIN, de neuf heures du matin à six du soir ;

au SIÈGE SOCIAL de la COMPAGNIE, 2, rue Meyerbeer ; chez MM. DREYFUS, SCHEYER et C<sup>e</sup>, banquiers, 16, rue Grange-Batelière ;

On peut verser au crédit des banquiers dans toutes les succursales de la BANQUE DE FRANCE.

A NAPLES, chez MM. MEURICOFFRE & C<sup>e</sup>, banquiers.

Des prospectus détaillés et bulletins de souscription seront envoyés franco à toute personne qui en fera la demande au Directeur de la Compagnie, 2, rue Meyerbeer, Paris.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : VINGT-SEPT MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculé sur le montant des primes versées.

RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1866

Assurances vie entière (comme pour l'année 1865 et 1866)..... 4 fr. 20 c. pour 100.

Assurances mixtes (comme pour l'année 1866)..... 5 fr. 40

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, au coin de la rue Laffitte, anciennement rue Provence, 40 et à M. Gobert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud

FARINE MEXICAINE advertisement featuring an eagle logo and text describing the benefits of the flour for various ailments.

LÉON GAMBETTA

Statuette en terre cuite en vente chez M. Calmon, sculpteur à Cahors, boulevard Nord.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres

vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volantes, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux Chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.



A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, quartier St-Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, vigne, bassin, eau du château-d'eau.

S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

GRANDE ET BELLE MAISON MEUBLÉE

49, rue de Grenelle-St-Germain, 49

Vastes appartements, Chambres et jouissance d'un grand jardin. Les familles et MM. les ecclésiastiques y trouveront une bonne table bourgeoise à des prix modérés.

Cette Maison est tenue par une famille du Midi.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D<sup>r</sup> JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

1° Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme ; 2° Traité d'Épuisement prématuré ; 3° Traité des Maladies des Femmes ;

4 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie. Chaque ouvrage, 5 fr. ; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D<sup>r</sup> JOZAN, 183, rue Rivoli ; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires.

Les ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons ; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme.

Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

Table with 4 columns: Number of payments, amount per payment, and total price. Includes rows for 1 comptant, 2 id., 3 id., 4 id., 6 paiements trimestriels, etc.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 % Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 4 h. du soir. Arrivée à Assier : 1 h. après-midi. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures. Le propriétaire gérant : LAYTON.

LA SAISON advertisement for a journal of fashion and illustrations, featuring a circular logo and detailed pricing for various editions.

PARIS-CAPRICE

est, sans contredit, le plus élégant, le plus beau des journaux illustrés. Nul, aujourd'hui, ne peut rivaliser avec lui pour l'esprit et le charme du texte, pour le luxe et la perfection des gravures.

PARIS-CAPRICE publie tous les SAMEDIS vingt pages de texte accompagné de plus de vingt dessins signés des noms les plus justement célèbres : CHAM, l'illustrateur caricaturiste ; CHEVY, le Balcon du crayon ; MORIN, le roi de l'élegance ; et leurs dignes émules : Félix Régancy, Hobida, Sahib, Barjou, Montbard, Comba, etc., etc.

Les principaux collaborateurs sont : MM. Jules Noriac, Aurélien Scholl, Ernest d'Hervilly, le joyeux et spirituel Cousin Jacques, Eugène Vermersch, Philibert Audebrand, Gabriel Guillemot, Daudet, etc., etc.

Rédacteur en chef : EUGÈNE SCHNERS. La collection de la première année de PARIS-CAPRICE forme deux magnifiques volumes de 400 pages chacun, illustrés de plus de 800 gravures, dessins et croquis inédits. Prix de chaque vol. 12 fr.

A tout abonné d'un an, le second volume est offert à titre de PRIME GRATUITE, et le premier volume est donné au prix de 6 francs, si l'on désire avoir la collection complète.

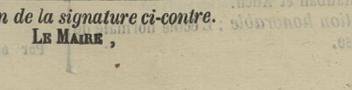
PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an..... 25 francs. 6 mois..... 13 » 3 mois..... 7 »

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Toute personne qui en fera la demande, affranchie recevra franco deux numéros de PARIS-CAPRICE à titre d'essai. — Pour s'abonner, envoyer un mandat à l'Administration, 9, rue de Fleurus, à Paris.

A VENDRE

UN BEAU ET SOLIDE BILLARD avec tous ses accessoires

S'adresser à Mademoiselle FANNY JACQUET, Café de Paris.



PLUS DE CHEVAUX COURRAGES! Gros prisonnier et sa suite, trace des unités, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, cas. Ternes, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

MESSAGERIES BLADANET ET Cie

A partir du 15 mai courant, SERVICE DIRECT ET JOURNALIER De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés.

Bureaux : à Cahors, Café Valéry ; à Figeac, Hôtel Rougiés, rue d'Avjou. Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s. Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE,